

Alliance Vaudoise Pour la Nature
Chemin du Boiron 4B
1131 Tolochenaz

Administration communale

Route de
XXXX Agiez

Tolochenaz, le 11 mars 2021

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

L'AVPN a proposé ce printemps, sous le nom de « Nos jardins revivent », un projet de remplacement de haies exotiques et/ou envahissantes auquel 128 particuliers de la plaine de l'Orbe ont répondu favorablement !

Grâce au soutien administratif presque unanime des communes (17 / 23 communes), notre action a été très bien relayée et communiquée aux 2'000 citoyens propriétaires de terrains dans la plaine. Un **merci** particulier aux communes de **Valeyres-sous-Rances** et **Orbe** qui ont participé à la conférence de presse d'octobre 2019. Bravo aux communes qui ont planté des haies indigènes sur leurs parcelles communales.

Grâce au soutien logistique d'**Orbe** et au terrain de l'armée à Orges, nous avons pu distribuer 3'800 plants indigènes aux participants. Et grâce aux dons des communes de **Mathod** et **Suscévoz**, nous avons pu offrir un pique-nique à tous nos bénévoles et rembourser leurs trajets en train lors des 3 journées d'aide à la plantation du printemps 2020.

Pour tout cela, nous vous adressons un **GRAND MERCI !**

Lors de cette action, en partenariat avec 9 paysagistes de la région, l'équivalent d'environ 4 km de haies indigènes ont été plantées et **23 tonnes de végétaux exotiques** dont 30% sont invasifs (laurier-cerise principalement) ont été éliminés. Au travers de cette action, vous avez participé à l'augmentation de la **biodiversité** par la plantation d'arbustes indigènes qui vont à leur tour favoriser la faune locale. Ce bilan en faveur de la nature est donc très satisfaisant !

Néanmoins, nous pensons qu'ensemble nous pouvons **faire encore mieux !**

En effet, si des travaux ont été réalisés dans 21 communes pour ce projet, nous espérons encore toucher d'autres citoyens grâce à vous, ceci au travers d'une réglementation adaptée. Si vous souhaitez modifier la gestion du patrimoine arboré de votre commune et interdire la plantation de laurier-cerise et autres envahissantes (Buddléia de David, bambous...) cette action aura en effet une portée encore plus large avec un **message fort** et clair aux habitants de votre commune.

Nous nous permettons donc de vous envoyer quelques propositions d'articles qui pourront être utilisés sans autres lors de la révision de votre Plan général d'affectation, si ces mentions n'existent pas encore dans votre réglementation communale :

¹ L'utilisation d'essences indigènes en station est recommandée pour les plantations d'agrément. Une liste d'espèces adaptées est annexée au règlement.

² La plantation de bambou et d'espèces figurant sur la liste officielle de la Confédération concernant les espèces exotiques envahissantes est interdite. Les essences suivantes sont notamment concernées par l'interdiction : Cornouiller soyeux, Buddleia de David, Laurier cerise, Ailante, Paulownia, Amorphe buissonnante, Mimosa blanchâtre, Palmier chanvre, Robinier faux-acacia, Sumac, Merisier tardif, Symphorine blanche, Renouée du Japon, Renouée de Sakhaline ou de Bohème.

³ La plantation de haies de thuyas ou autres essences formant un écran opaque est interdite en bordure de la zone agricole ; ailleurs, elle est déconseillée.

⁴ En bordure de la zone agricole, des plantations favorisant la transition paysagère entre le milieu construit et la zone agricole sont vivement recommandées (par exemple arbres fruitiers haute-tige ou haie vive formée d'essences indigènes en station).

Nous vous joignons également une liste d'espèces recommandées par nos soins, dont vous pouvez vous inspirer librement. Vous pouvez aussi vous inspirer de la liste établie par l'Etat de Vaud dans sa fiche C4 « Renouvellement du patrimoine arboré communal : choix des espèces ». Certaines communes n'ont pas hésité, par exemple, à partager la fiche C4 sur leur site Internet.

Vous trouverez également en pièce jointe une cartographie de ces nouvelles haies qui ont pu voir le jour grâce à ce projet.

Nous vous remercions vivement d'avoir permis d'une manière ou d'une autre la réussite de ce beau projet et saluons l'effort des communes qui s'engagent déjà ou souhaitent s'engager, grâce à des moyens législatifs ou des actions concrètes, vers une meilleure protection de la biodiversité et de leur patrimoine arboré.

En restant à votre écoute, veuillez recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Julie Gyger
Cheffe de projet biodiversité



Alexandra Dutoit
Cheffe de projet communication

